

## DEUX CHEMINS MÈNENT A LA CONCILIATION

### 1 La conciliation conventionnelle

Le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties.

Si le demandeur se présente seul, le conciliateur invite demandeur et défendeur à participer à une rencontre de conciliation.

En cas d'échec de la conciliation, le conciliateur informe les parties qu'elles **peuvent saisir la juridiction compétente** si elles le souhaitent.

### 2 La conciliation déléguée

Le juge peut déléguer son pouvoir de conciliation au conciliateur. Lors d'une audience au tribunal, ou même avant cette audience, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige avec le concours d'un conciliateur.

Si aucun accord n'est trouvé au cours de cette réunion d'écoute et de dialogue, **les parties reviennent devant le tribunal.**



## LA CONCILIATION REUSSIE

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord, même en cas de conciliation partielle, énumérant les bases précises de cet accord.

Cet accord peut être ensuite :

- ▣ enregistré au greffe du tribunal compétent (l'accord a la même valeur qu'un contrat,
- ▣ s'il n'est pas respecté, il faut saisir le tribunal pour qu'il puisse être exécuté par un huissier de justice)

OU

- ▣ homologué par le juge (l'accord a la même efficacité qu'un jugement, s'il n'est pas exécuté par une partie, l'autre partie peut en demander l'exécution en s'adressant à un huissier de justice).

Le conciliateur propose une, parfois plusieurs réunions, pour écouter les arguments des parties.  
Il peut se rendre sur les lieux du litige.

Dans des circonstances précises, il peut également entendre des tiers.

## LA CONCILIATION EST GRATUITE ET CONFIDENTIELLE

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.



## LA CONCILIATION DE JUSTICE

UNE SOLUTION SIMPLE ET GRATUITE, POUR RESOUDRE UN CONFLIT



Gratuit



Sans aléas



Accord officiel



Rapide



Les droits préservés

## QU'EST-CE QUE LA CONCILIATION ?

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

C'est une **démarche simple, rapide et gratuite**.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice, par le juge.

### Litiges concernés et champs d'action :



Elle ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), de conflit avec l'administration

## QU'EST-CE QUE LE CONCILIATEUR DE JUSTICE ?

Le conciliateur de justice est un **auxiliaire de justice assermenté et bénévole**, qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel.

Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret à l'égard des tiers.

## COMMENT SAISIR LE CONCILIATEUR ?

- 1 Sur simple rendez-vous après des : tribunaux, mairies, maisons de la justice et du droit, réseaux France services, associations
- 2 En ligne sur le site : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)
- 3 Par un juge

## OÙ TROUVER UN CONCILIATEUR ?

**Antibes**  
Antenne de justice  
80, deuxième avenue  
06600 Antibes  
Tel : 04.92.19.75.40

**Biot**  
Mairie Village  
06410 Biot  
Tel : 04.92.91.55.80

**Cagnes sur mer**  
Maison des associations  
7, avenue de l'Hôtel de Ville  
06800 Cagnes sur mer  
Tel : 04.92.02.47.47

**Carros**  
Antenne de Justice  
15 bis, rue du Bosquet  
06510 Carros  
Tel : 04.93.08.82.42

**Cannes**  
Antenne de Justice  
2, rue de la Verrerie  
06150 Cannes  
Tel : 04.89.82.22.00

**Gattières**  
Mairie  
11, rue Torrin et Grassi  
06510 Gattière  
Tel : 04.92.08.45.70

**Grasse**  
Relais Information Quartier  
Sainte Claude  
5, traverse de la Cavalerie  
06130 Grasse  
Tel : 04.93.77.86.12

**La Colle-sur-Loup**  
Mairie  
Chemin du Canadel  
06480 La Colle sur Loup  
Tel : 04.93.32.83.25

**Le Cannet**  
Centre administratif de  
Rocheville  
13, avenue des Ecoles  
06110 Le Cannet  
Tel : 04.93.08.82.42

**Mandelieu la Napoule**  
Mairie Annexe Saint Claude  
Avenue de la République -  
06210 Mandelieu la Napoule  
Tel : 04.89.87.52.88

**Menton**  
Maison de Justice et du Droit  
38, rue Henri Gréville  
06500 Menton  
Tel : 04.93.78.03.57

**Mouans Sartoux**  
Mairie  
5 Place du Général de Gaulle  
06370 Mouans Sarthoux  
Tel : 04.92.92.47.00

**Mougins**  
C.C.A.S.  
687, boulevard Clément  
Reduffel  
06250 Mougins  
Tel : 04.92.92.48.00

**Nice**  
Mairie Annexe Saint-Augustin  
75, boulevard Paul Montel  
06200 Nice  
Tel : 04.97.13.42.43

**Nice**  
Maison service Médiation  
8, avenue Félix Faure  
06000 Nice  
Tel : 04.97.13.42.43

**Nice**  
Maison d'aide aux victimes  
6, rue Gubernatis  
06000 Nice  
Tel : 04.97.13.42.43

**Nice**  
Maison de Justice et du Droit  
52, rue de Monzie - 06300 Nice  
Tel : 04.97.00.03.90

**Nice**  
Maison des Associations  
Nice-Centre  
3, rue guigonis  
06300 Nice  
Tel : 04.97.13.42.43

**Nice**  
Maison des Associations  
Nice-Est  
50, boulevard St Roch  
06300 Nice  
Tel : 04.97.13.42.43

**Nice**  
Maison des Associations  
Villa Luna  
265, promenade des Anglais  
06200 Nice  
Tel : 04.97.13.42.43

**Nice**  
Maison des seniors  
de Nice Nord  
144, boulevard de Cessole  
06100 Nice  
Tel : 04.89.04.50.50

**Nice**  
Maison du Département  
Nice-Centre  
6, avenue Max Gallo  
06300 Nice  
Tel : 04.89.04.32.90

**Roquebrune-Cap-Martin**  
CCAS  
2, rue de Lodola  
06190 Roquebrune-Cap-Martin  
Tel : 04.93.28.18.92

**Saint André de la Roche**  
Maison du département  
2, rue du Ghet  
06730 saint André de la Roche  
Tel : 04.89.04.30.80

**Saint-Laurent-du-Var**  
C.C.A.S  
341, avenue du Général Leclerc  
06700 Saint-Laurent-du-Var  
Tel : 04.92.12.40.40

**Saint Vallier de Thiey**  
Maison du département  
101, allée Charles Bonome  
06460 Saint Vallier de Thiey  
Tel : 04.89.04.30.75

**Valbonne**  
Antenne de Justice  
2, place des Amoureux  
06560 Valbonne  
Tel : 04.92.19.76.10

**Vallauris**  
Antenne de Justice  
6, boulevard Jacques Ugo  
06220 Vallauris  
Tel : 04.92.19.76.20

**Vence**  
Mairie  
Place Georges Clémenceau  
06410 Vence  
Tel : 04.93.58.41.00

**Villefranche sur Mer**  
Hôtel de Ville  
La Citadelle - BP 7  
06236 Villefranche sur Mer  
Tel : 04.93.76.33.33

**Villeneuve-Loubet**  
Mairie  
Place de la République  
06270 Villeneuve-Loubet  
Tel : 04.92.02.60.00